

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro d		de permis		Date d'inspection		
Nathalie Caron	2009714	4			Le 07 février 2025		
Nom de l'établissement	1				Numéro de	e téléphone	
Passe-Port 5-12			(506)			06) 739-6330	
Adresse				l.			
10 avenue De L'École-Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ			Date d'attestation de la conformité		
Commentaires généraux							
Lors de ma visite en avant et après-midi (journée pédagogique), la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des espaces de rangement ainsi que de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements).  Observation du dîner pour les après-classes (boîte à lunch) et de la collation fournie par la halte (ritz et craquellin au fromage les petits poissons)  Rotation pour le diner: lorsque les M-2e dine dans la cafétériat de l'école, les 3-6e sont dans l'amphithéâtre et lorsque les 3-6e dine, les M-2e sont dans le gymnase. Tous les enfants vont dans le gymnase après le repas.							
original signé par Pascale Dumont-Levesque Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate	Le (	07 fév	rier 2025		
original signé par Nathalie Caron Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le	07 fév	rier 2025		